

L'Agence urbaine de Casablanca établit un suivi de ses activités d'octobre 2014 à janvier 2017

Urbanisme : Plus de 13.700 dossiers traités en trois ans

Pour le premier mois de l'année en cours, l'Agence urbaine de la ville a traité une centaine de dossiers. Le chiffre exact serait de 743 dossiers portant ainsi le nombre des projets traités depuis octobre 2014 à ce jour à 13.783 dossiers. En établissant un suivi de l'urbanisme de la ville sur une période de trois années, l'Agence urbaine indique dans ses statistiques que les dossiers sont répartis sur plusieurs guichets de la région. Le guichet unique de Casablanca accapare la part du lion. Celui-ci compte 5.385 dossiers représentant 43,5% du nombre global des dossiers traités. Le guichet unique de Moham-



media arrive en seconde place en enregistrant 9,9% de dossiers suivi du guichet unique de Ain Chock, soit une part de 6,8%. L'agence dévoile également que pas moins de 77% des dossiers traités sont favorables dont 43% relèvent du guichet unique de Casablanca. Par ailleurs, environ 70% des dossiers des grands projets ont été retenus contre 90,66 % des petits projets. Un pic a été observé durant le mois de décembre 2016 soit 493 petits projets et 313 grands projets. En revanche, l'agence note pour le mois de janvier 2017 environ 470 dossiers traités pour les petits projets et 273 dossiers pour les

grands projets. Le secteur de la construction concerne plus de 43,8% des dossiers, suivi de la surélévation des bâtiments avec 22,3%. La modification et l'aménagement arrivent en troisième place avec une part de 20,9%. Concernant le délai moyen de délivrance d'autorisation, l'agence souligne qu'il est en diminution par rapport à la même période de l'année précédente. Ainsi, ce délai est passé de 19 jours en moyenne en janvier 2017 pour les petits projets et de 35 jours en moyenne pour les grands projets. Le délai de prise de rendez-vous enregistre une moyenne de 5 jours.